



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
du 12 avril 2018 à 17 h 30  
à la salle des fêtes d'Ecueillé

\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

La séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET.

Date de convocation : 5 avril 2018.

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN, Mme Christine MARTIN (Ecueillé)
- M. William GUIMPIER (Faverolles-en-Berry)
- M. Alain MOREAU (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON (Gehée)
- M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. Marcel DECOURTIEUX, M. François LEGER (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Gérard SAUGET, M. Denis LOGIE (*arrivé en séance à 18h, avant le vote du dossier n°3*) (Pellevoisin)
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, Mme Josette DEBRAIS (*arrivée en séance à 17h40, au cours de l'examen du dossier n°1*), M. Alain RAVOY, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Gilles BRANCHOUX, M. Alain SICAULT (*arrivée en séance à 17h40, au cours de l'examen du dossier n°1*), Mme Paulette LESSAULT (Valençay)
- Mme Annick BROSSIER (La Vernelle)
- M. Joël RETY (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU (Villegouin)
- M. Patrick MALET (*a quitté la séance à 19h10, à l'issue du vote du budget principal*) (Villentrois)

Avaient donné pouvoir :

- M. Guy LEVEQUE (Préaux) à M. Bruno TAILLANDIER
- Mme Ingrid TORRES (La Vernelle) à Mme Annick BROSSIER
- M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon) à M. Jean-Charles GUILLET
- Mme Liliane REMONDIERE (Villentrois) à M. Patrick MALET

Participaient également :

- Mme Alice CAILLAT, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
- Mme Catherine PETIT, responsable administration – finances – marchés de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Présentation de l'activité du service économique

### FONCTIONNEMENT

2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 12 mars 2018

### PERSONNEL

3. Service déchetterie de Valençay et entretien de l'abattoir : création d'un poste
4. Service économique : création d'un poste
5. Service abattoir : prise en charge de la formation permis poids lourd par la CCEV pour le personnel qui procède à la livraison de carcasses

### BUDGET – FINANCES

6. Vote du budget principal et des budgets annexes 2018
7. Demandes de participations et de subventions d'organismes divers
8. Budgets principal et annexe « abattoir » : admissions en non-valeur

### FISCALITE

9. Taux de taxes d'habitation, foncière et de cotisation foncière des entreprises pour 2018
10. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les trois zones pour 2018

### ABATTOIR

11. Révision des tarifs

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

12. Maroquinerie RIOLAND à Vicq-sur-Nahon : avenant au crédit-bail

### LOGEMENTS SOCIAUX

13. Révision du loyer du logement 1, route de Luçay à Faverolles-en-Berry

### TOURISME

14. Office de Tourisme du Pays de Valençay en Berry : présentation de nouveaux statuts

### CULTURE

15. Signature d'une convention entre l'association des Amis de Talleyrand et la médiathèque de Valençay pour le don d'un lot de livres relatifs à Talleyrand et son époque
16. PACT 2018 : convention avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay en Berry pour l'encaissement des recettes et validation des tarifs
17. PACT 2018 : convention avec le Syndicat Mixte du Château de Valençay pour l'encaissement des recettes du 20 mai 2018

## ACCESSIBILITE

18. Approbation des schémas départementaux d'accessibilité des départements d'Eure-et-Loir et d'Indre-et-Loire

## DIVERS

19. Pays de Valençay en Berry : avenant au Contrat Régional de Solidarité Territoriale  
20. Rapport SPINETTA : vœu contre le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien

Le Président remercie Monsieur le Maire d'Ecueillé pour son accueil. Puis il ouvre la séance en cédant la parole à Madame Adélaïde VAN DER PLOEG, chargée de mission « appui aux entreprises » pour présenter l'activité du service économique.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Dossier n°1 : Présentation de l'activité du service économique

#### 1. Ses domaines d'intervention

- Création / reprise d'entreprise
  - Accueil des porteurs de projets
  - Accompagnement dans la recherche de formations et de financements

Bilan depuis avril 2017			
Projet	2017	Communes	Accompagnement financier Initiative Indre
Création et développement de la société GSR Food (bornes hôtelières)	Janvier	Luçay-le-Mâle	oui
Ouverture de l'épicerie	Avril	Lye	
Reprise de la boulangerie	Mai	Vicq-sur-Nahon	
Reprise du restaurant L'Ambassadeur (liquidation judiciaire prononcée en janvier 2018)	Juin	Valençay	oui
Ouverture du restaurant L'Empereur	Juin	Valençay	
Reprise de la boulangerie	Août	Heugnes	oui
Reprise du restaurant Le Valoria (recherche d'un nouveau gérant)	Septembre	Villegouin	
Reprise du restaurant La Promenade	Octobre	Valençay	oui
Reprise de la maçonnerie Philippe BROSSIER	Novembre	Faverolles-en-Berry	oui
Ouverture de la boulangerie	Novembre	Pellevoisin	
Ouverture du restaurant Le Saint Thomas	Décembre	Vicq-sur-Nahon	
Reprise du bar-épicerie multi-services	Décembre	Villentrois	oui
Création auto-école	01/03/2018	La Vernelle	oui

Reprise restaurant Le Cheval Blanc		Luçay-le-Mâle	
Création institut de beauté	02/05/2018	Pellevoisin	oui

- Cession d'entreprise
  - Rencontre avec les cédants, recensement des cessions
  - Rédaction et diffusion d'une annonce sur les sites internet de la CCEV et Initiative Indre et sur la page Facebook de la CCEV

Bilan depuis avril 2017	
Projet	Communes
RM Entrepôt	Ecueillé
Quincaillerie – plomberie Darnault	Valençay
Bambouseraie des Marmettes	Fontguenand
Restaurant l'Auberge de l'Indrois	Préaux
Entreprise ROUZEAU	Valençay
Champignonnière HUGUET	Villentrois

- Développement d'entreprise
  - Accompagnement dans la recherche de financements
  - Mobilisation de partenaires (région, Dev'Up, Pôle Emploi)

Bilan depuis avril 2017		
Projet	Communes	<i>Accompagnement financier Initiative Indre</i>
Garage du Nahon	Vicq-sur-Nahon	oui
Brocante de Monsieur WEISS	Valençay	oui
Ferronnerie FRANCIERE	Luçay-le-Mâle	

- Emploi
  - Collecte des offres d'emploi et diffusion auprès du service emploi de la BGE et des mairies, PIJ, site internet CCEV et page FB de la CCEV
  - Collecte des CV des demandeurs et diffusion auprès du service emploi de la BGE
- Mise en réseaux
  - - Invitation des entrepreneurs du territoire aux différentes actions des réseaux d'Initiative Indre (clubs affaires, club des entrepreneurs de l'Indre)
- Le financement
  - Prêts d'honneur, garantie de prêts, subventions Initiative Indre
  - Aides régionales (contrats d'appui projets création, reprise, développement, emploi, formation, export)
  - Convention des EPCI du Pays de Valençay avec la région Centre pour intervenir ou non sur l'immobilier d'entreprise

- Offre de formations
  - Recensement des besoins des entreprises et porteurs de projet
  - Proposition de formation avec financements

*Arrivée en séance de Madame Josette DEBRAIS et Monsieur Alain SICAULT*

## 2. Mobilisation des partenaires

- Lien avec les consulaires (travail en commun sur les dossiers en cours)
- Lien avec Dev'Up (participation aux comités de coordination de l'Indre, participation au dispositif de formation de Dev'Up, travail en commun sur les projets en cours)
- Lien avec Pôle Emploi, les agences intérim, Mission locale
- Lien avec les élus

## 3. Projets 2018

Projet	Communes
Installation des Etablissements Renaud sur la ZA de Beauvais	Luçay-le-Mâle
Développement de l'activité et recrutement Maroquinerie RIOLAND	Multi-sites
Agrandissement de la Fromagerie JACQUIN	La Vernelle
Agrandissement et recrutement CBN	Ecueillé
Reprise boucherie charcuterie Marteau	Pellevoisin

Le vice-Président délégué au développement artisanal et industriel rappelle que Madame Adélaïde VAN DER PLOEG a été recrutée il y a un peu plus d'une année comme agent de développement économique. Elle a su, par ses multiples compétences, donner un coup de fouet nécessaire pour booster l'économie de la collectivité. Etre à l'écoute, savoir réveiller les énergies, apporter du dynamisme, donner l'envie aux acteurs économiques d'agir sur le territoire, donner cette image d'une collectivité dynamique qui bouge, qui veut réussir son avenir, savoir mobiliser les financements tels étaient quelques-unes des priorités demandées. Madame Adélaïde VAN DER PLOEG a su les mettre en place en aussi peu de temps pour l'avenir du territoire rural de la CCEV.

Le Président remercie Madame Adélaïde VAN DER PLOEG pour cette présentation.

## FONCTIONNEMENT

### Modification de l'ordre du jour

*Délibération 2018/38*

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

AJOUT DE DOSSIERS		
n°	Thématique	Objet
21.	Service de gestion des déchets	Contrat de prestation d'enlèvement des déchets verts issus de la déchetterie de Heugnes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que présentée précédemment.

## Dossier n°2 : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 12 mars 2018

### Délibération 2018/39

Le Président fait lecture du compte rendu du conseil communautaire du 12 mars 2018 et demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler.

M. Alain RAVOY est surpris de ne pas trouver trace des remarques formulées par M. Sylvain COLAS, Trésorier, et lui-même concernant le compte administratif qui met en évidence la ponction très substantielle effectuée sur les réserves financières, situation qui ne peut perdurer dans le temps.

Le Président propose de modifier la page 17 du compte rendu de la manière suivante (les éléments modifiés sont soulignés) :

« M. Alain RAVOY conclut en précisant que les comptes administratifs 2016 et 2017 font apparaître une baisse importante du résultat net de la collectivité. Cela confirme les craintes formulées en 2016.

Le Président invite ensuite Monsieur le Trésorier à présenter le document de valorisation financière de la Communauté de Communes établi par ses services. Il atteste des propos de Monsieur Alain RAVOY et explique que les deux indicateurs que constituent le fonds de roulement (FR) et la capacité d'autofinancement (CAF) montrent une réduction inquiétante de la capacité financière de la collectivité.

Pour mémoire, la CAF sert au remboursement du capital des emprunts. A ce jour, elle n'est plus suffisante.

Le FR, quant à lui, est constitué de l'accumulation des excédents. Au fil des années, la collectivité a puisé dedans et il n'est plus alimenté aujourd'hui. Il faut donc reconstituer la CAF pour alimenter le FR. »

M. Philippe KOCHER fait également remarquer qu'en page 3, il est écrit que le Président a remercié le Maire de Veuil au lieu de Préaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Madame Marie-France MARTINEAU et Messieurs William GUIMPIER, Philippe KOCHER et Patrick MALET (qui dispose du pouvoir de Madame Liliane REMONDIERE) s'abstenant en raison de leur absence à la réunion du 12 mars 2018, approuve le compte rendu du conseil communautaire du 12 mars 2018 avec les modifications demandées.

## PERSONNEL

### Dossier n°3 : Service déchetterie de Valençay et entretien de l'abattoir : création d'un poste

#### Délibération 2018/40

Le Président informe le conseil communautaire que le contrat CUI-CAE de l'agent chargé de la gestion et de l'accueil à la déchetterie des Portes à Valençay ainsi que du nettoyage de l'abattoir arrive à échéance le 30 juin 2018. Suite à la disparition des aides de l'Etat, il convient de transformer le poste d'adjoint technique à raison de 19 heures par semaine créé par délibération n°2017/59 du 7 avril 2015 en un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le Bureau du 3 avril 2018 a émis un avis favorable, tout en demandant que la fiche de poste soit clairement établie.

Le vice-Président délégué au service de gestion des déchets indique que l'agent, qui est en poste depuis trois ans, fait bien son travail, même s'il y a un risque qu'il puisse être arrêté pour diverses raisons. Il rappelle que les aides de l'Etat ont disparu et que l'agent sera stagiaire pendant un an. Il n'est par ailleurs par possible de recruter un agent par voie contractuelle.

*Arrivée en séance de Monsieur Denis LOGIE*

Monsieur Alain RAVOY rappelle que dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, créer un nouvel emploi de fonctionnaire n'est pas anodin pour les finances de la collectivité. Sa remarque porte sur le caractère irréversible de la décision mais pas sur la capacité de l'agent à remplir sa mission.

Monsieur Bruno TAILLANDIER dit qu'il faut évaluer s'il y a plus d'aspects positifs que négatifs à l'embauche d'un salarié. Il explique par ailleurs que personne ne peut savoir à l'avance comment un salarié va se comporter. Il dit qu'il a toujours été satisfait du travail réalisé par l'agent.

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les décrets relatifs au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** les nécessités du service,

**Vu** l'avis favorable du Bureau du 3 avril 2018,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, en lieu et place du poste d'adjoint technique créé par délibération n°2015/59 du 7 avril 2015 et autorise le Président à procéder à la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, et à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Dossier n°4-1 : Service économique : recrutement d'un agent de développement économique**

*Délibérations 2018/41 et 2018/43*

Le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec la BGE Indre en date du 29 décembre 2016 afin de recruter un chargé de mission « appui aux entreprises » et développer ainsi l'action économique de la collectivité, la BGE assurant le statut d'employeur. D'une durée de trois ans, cette convention se terminera le 28 décembre 2019.

La BGE Indre souhaite se séparer de la personne recrutée et la remplacer par un nouveau chargé de mission. Or, après consultation des différents élus membres de la Communauté, ces derniers ont fait part de leur volonté de poursuivre le travail engagé avec le personnel en poste. En effet, les actions entreprises et la personnalité du chargé de mission ont permis de faire émerger une dynamique économique qu'il convient de conforter et de développer.

Il convient donc de créer un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, afin d'assurer l'animation économique du territoire.

Cependant, au vu de la situation présentée lors du débat d'orientations budgétaires le 12 mars dernier, pour ne pas alourdir de manière pérenne les charges pesant sur la collectivité, tout en se laissant le temps de mesurer l'efficacité d'un tel service, le Président propose de conserver le cadre temporel initial, à savoir le maintien du service économique pour une durée de trois ans. Il propose donc de recruter le personnel concerné par voie contractuelle, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une durée d'un an, reconductible une fois, et de fixer sa rémunération à l'indice brut 563.

Il ajoute que des objectifs clairs devront être fixés et les résultats contrôlés.

Le vice-Président délégué au développement artisanal et industriel explique que l'agent devait rapporter de l'argent à la BGE et que c'est ce qui est à l'origine du différend, le Directeur de la BGE considérant que l'agent n'était pas satisfaisant dans cette mission. Il a donc trouvé un financement européen complémentaire qui permettait d'exonérer l'agent de cette recherche de fonds. Ce financement portait sur l'animation d'un groupe d'une trentaine de femmes en recherche d'emploi.

Pour Monsieur Patrick MALET, cette nouvelle mission ne correspond pas aux besoins de la collectivité et risque d'être chronophage, au détriment des missions actuelles.

Madame Josette DEBRAIS demande si le nombre d'entreprises justifie un poste à temps plein.

Monsieur Jean-Charles GUILLET indique que ce poste aurait dû être créé depuis longtemps.

Madame Annick BROSSIER explique qu'elle sent un frémissement économique, grâce à l'agent concerné qui connaît le territoire, a un réseau qu'elle met au profit de la collectivité. Elle trouve dommage que la CCEV s'en sépare.

Monsieur Patrick MALET explique que si la CCEV poursuit son action avec la BGE, l'agent partira. Il faudra alors refaire tout le travail déjà accompli.

Le Président explique que c'est la mésentente entre le salarié et son employeur qui induit le fait que la collectivité doive payer 20 000 € de plus. La BGE a signé une convention avec toutes les communautés de communes de l'Indre. L'agent de la CCEV a été la première recrutée, l'aspect commercial de son poste n'avait certainement pas suffisamment été mis en évidence.

Monsieur Philippe KOCHER dit que la CCEV est victime d'une mésentente entre un salarié et son employeur.

Monsieur Francis JOURDAIN rappelle qu'il ne faut pas avoir honte de proposer des prestations facturées. Il ajoute qu'il n'est pas très motivant pour un salarié d'avoir un CDD.

Madame Alice CAILLAT répond que le salarié a de l'ambition et ne restera certainement pas une dizaine d'années dans la collectivité sauf si cette dernière lui offre des perspectives d'évolutions professionnelles intéressantes.

Madame Marie-France MARTINEAU demande si la collectivité a les moyens de prendre à sa charge exclusive ce salarié.

Monsieur Gérard SAUGET répond que si on n'essaie pas, on ne le saura jamais.

Monsieur Bruno TAILLANDIER rappelle que tout le monde aspirait au développement économique lorsque la CCEV a signé avec la BGE. Mais la forme du contrat ne convenait pas, en raison de cette obligation de vendre des produits BGE. Il n'empêche que la CCEV a besoin d'un personnel en permanence sur le terrain.

Le Président demande que des objectifs précis soient fixés si l'agent est recruté.

Monsieur Joël RETY demande si des objectifs sont imposés aux autres salariés.

Monsieur Alain RAVOY répond que ce serait bien que tous les salariés justifient leur emploi, par journée, par tranche horaire d'un quart d'heure.

Monsieur Francis JOURDAIN indique que dans ce cas, il est indispensable de disposer de moyens de contrôle, sinon, ça ne sert à rien.

Le Président explique que les objectifs peuvent porter sur le nombre de contacts.

Monsieur Patrick MALET indique qu'à chaque employé correspond un vice-Président et que chaque vice-Président peut justifier de l'utilisation du temps de ses agents.

Le Président dit que ça ne suffit pas et que les informations doivent être communicables à tous.

Madame Alice CAILLAT propose que le compte rendu de ses activités soit envoyé tous les trimestres à chaque mairie.

Monsieur Philippe KOCHER demande si l'augmentation pour la CCEV est importante.

Madame Alice CAILLAT répond que le coût salarial est de 38 400 € soit une hausse de 20 100 €.



- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** les décrets relatifs au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- Vu** les nécessités du service,
- Vu** l'avis favorable du Bureau du 3 avril 2018,

Le conseil communautaire décide à la majorité des délégués présents, Mesdames Josette DEBRAIS et Marie-France MARTINEAU et Messieurs Alain RAVOY et Alain SICAULT s'abstenant pour des raisons financières :

- de créer un poste de rédacteur 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018
- d'autoriser le Président à procéder à la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre,
- de recruter un agent par voie contractuelle, à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, pour assurer l'animation du service économique,
- de fixer la rémunération à l'indice brut 563,
- d'autoriser le Président à signer le contrat de travail et tout document relatif à ce dossier.

#### **Modification du tableau des effectifs**

*Délibération 2018/42*

Suite aux différentes créations de postes, il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Le conseil communautaire modifie à l'unanimité le tableau des effectifs de la manière suivante :

<b>Grade</b>	<b>Créé</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Remarque</b>
<b><u>Cat A :</u></b>			
Attaché territorial	2	2	
Bibliothécaire	1	1	29 h par semaine
<b><u>Cat B :</u></b>			
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Rédacteur 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	
Technicien territorial	2	2	
<b><u>Cat. C :</u></b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	
Adjoint administratif	1	1	
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	
Adjoint d'animation	1	0	
Agent de maîtrise territorial	1	1	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	mis en détachement dont un 19 h par semaine
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	
Adjoint technique	3	3	
<b><u>Contractuels</u></b> conformément à l'article 3 alinéa 3 (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) :			
Agent d'abattage	3	3	
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	

et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Dossier n°5 : Service abattoir : prise en charge de la formation à l'examen du permis C « poids lourd » pour le personnel réalisant la livraison de carcasses** *Délibération 2018/44*

Le Président explique au conseil communautaire qu'en raison d'un accroissement du nombre de clients faisant appel au service de livraison, il convient d'envisager le recours à un camion frigorifique de tonnage supérieur. Actuellement limité à 3,5 tonnes, soit une charge utile de 800 kg, le véhicule disposerait désormais d'un poids total chargé de 8 tonnes, soit une charge utile de 2 250 kg.

Pour permettre l'usage d'un tel véhicule, il est nécessaire que le personnel qui procède à la livraison des carcasses dispose du permis C « poids lourds ». Il convient donc d'autoriser la prise en charge des frais de formation afférents par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay. En 2018, deux agents devraient bénéficier de ce dispositif, un troisième en 2019.

Monsieur Joël RETY demande s'il n'est pas possible de faire réaliser la livraison par un prestataire. Madame Alice CAILLAT répond que cette solution n'a pas été étudiée. Elle ajoute qu'aujourd'hui, la faiblesse de la charge utile fait perdre de l'argent à la collectivité.

A la question de Monsieur Alain RAVOY, Madame Alice CAILLAT répond que le camion sera stationné à l'abattoir. Elle indique que la facturation de la location correspond à un forfait kilométrique. Or, l'abattoir fait moins de 15 000 km par an.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la prise en charge par la Communauté de Communes des frais de formation au passage de l'examen de conduite pour le permis C, pour les agents procédant à la livraison des carcasses de l'abattoir et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Dans le cadre du litige portant sur la maîtrise d'œuvre de l'atelier de découpe, le Président indique que le rapporteur du Tribunal Administratif de Limoges a conclu que l'Ordre Régional des Architectes ne pouvait pas casser le marché de maîtrise d'œuvre de la CCEV. Le Tribunal rendra son verdict d'ici à la fin du mois d'avril.

Il ajoute que l'atelier de découpe doit devenir une vraie priorité et que la Directrice doit se libérer du temps pour y travailler. Il faut préserver les 170 000 € du Pays pour l'abattoir.

## BUDGET – FINANCES

**Dossier n°6-1 : Budget principal 2018**

*Délibération 2018/45*

Le Président cède la parole au vice-Président délégué aux finances qui présente le projet de budget principal 2018 suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>PREVISIONS 2017</b>	<b>REALISE 2017</b>	<b>PREVISIONS 2018</b>	
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>	
011	Charges à caractère général	2 093 500,00 €	1 883 315,45 €	2 033 000,00 €	39%
012	Charges de personnel et frais assimilés	802 000,00 €	794 210,56 €	865 000,00 €	17%
014	Atténuations de produits	1 065 000,00 €	1 059 811,31 €	1 115 000,00 €	22%
022	Dépenses imprévues	79 070,37 €	0,00 €	140 188,42 €	3%
023	Virement à la section d'investissement	326 174,00 €	0,00 €	447 849,00 €	9%
042	Opérations de transfert entre sections	146 000,00 €	258 885,04 €	112 000,00 €	3%
65	Autres charges de gestion courante	478 500,00 €	401 447,27 €	382 000,00 €	9%
66	Charges financières	40 000,00 €	38 114,95 €	35 000,00 €	1%
67	Charges exceptionnelles	159 000,00 €	143 571,09 €	49 000,00 €	1%
68	Dotations aux provisions	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1%
<b>TOTAL</b>		<b>5 239 244,37 €</b>	<b>4 579 355,67€</b>	<b>5 179 037,42 €</b>	<b>100%</b>

<b>RECETTES</b>		<b>PREVISIONS 2017</b>	<b>REALISE 2017</b>	<b>PREVISIONS 2018</b>	
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	776 544,37 €	776 544,37 €	801 037,42 €	15%
013	Atténuations de charges	337 000,00 €	358 235,38 €	371 000,00 €	7%
042	Opérations d'ordre entre sections	24 000,00 €	65 599,04 €	21 000,00 €	0%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	149 500,00 €	147 433,06 €	148 000,00 €	3%
73	Impôts et taxes	2 595 000,00 €	2 747 768,11 €	2 698 500,00 €	52%
74	Dotations, subventions et participations	1 082 200,00 €	1 013 864,86 €	994 500,00 €	19%
75	Autres produits de gestion courante	173 000,00 €	167 062,76 €	145 000,00 €	3%
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	78 984,52 €	0,00 €	0%
78	Reprise sur amortissements et provisions	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0%
<b>TOTAL</b>		<b>5 239 244,37 €</b>	<b>5 455 492,10 €</b>	<b>5 179 037,42 €</b>	<b>100%</b>

INVESTISSEMENT (présentation par programme)							
DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>ADMINISTRATION GENERALE : OPERATIONS NON AFFECTEES</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>632 000,00 €</b>	<b>632 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 268 742,00 €</b>	<b>1 268 742,00 €</b>
Remboursement capital des emprunts		140 000,00 €	140 000,00 €	Reprise de l'excédent reporté 2017		290 793,99 €	290 793,99 €
Dépenses imprévues		100 000,00 €	100 000,00 €	Affectation du résultat 2017		75 099,01 €	75 099,01 €
Amortissements des subventions		21 000,00 €	21 000,00 €	Amortissements des immobilisations		113 000,00 €	113 000,00 €
				Virement de la section de fonctionnement		447 849,00 €	447 849,00 €
01 Acquisition imprimante comptabilité		3 000,00 €	3 000,00 €				
01 Acquisition matériel informatique DGA		2 000,00 €	2 000,00 €	FC TVA		1 000,00 €	1 000,00 €
01 Acquisition mobilier comptabilité		1 000,00 €	1 000,00 €				
01 Acquisition logiciel évolution PAIE COMPTABILITE (PASRAU, DSN, dématérialisation des pièces comptables)		20 000,00 €	20 000,00 €			0,00 €	0,00 €
09 Acquisition des locaux siège CCEV		340 000,00 €	340 000,00 €	DETR		125 000,00 €	125 000,00 €
				DSIL		50 000,00 €	50 000,00 €
				FCTVA		30 000,00 €	30 000,00 €
				Emprunt		135 000,00 €	135 000,00 €
03 Acquisition 1 barnum		5 000,00 €	5 000,00 €	FCTVA		1 000,00 €	1 000,00 €

INVESTISSEMENT (présentation par programme)							
DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>911 000,00 €</b>	<b>974 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>820 000,00 €</b>	<b>820 000,00 €</b>
				Vente terrain SCI JOUSSAY STPE ECUEILLE		15 000,00 €	15 000,00 €
				Remboursement actions SEM 36		3 000,00 €	3 000,00 €
119 Installation RENAUD à Luçay- le-Mâle		100 000,00 €	100 000,00 €	DETR		140 000,00 €	140 000,00 €
	50 000,00 €	600 000,00 €	650 000,00 €	Subvention Région		140 000,00 €	140 000,00 €
		50 000,00 €	50 000,00 €	Emprunt		520 000,00 €	520 000,00 €
100 Versement cautions pépinière d'entreprises		2 000,00 €	2 000,00 €	Remboursement cautions		2 000,00 €	2 000,00 €
100 Travaux de climatisation pépinière d'entreprises	9 000,00 €	56 000,00 €	65 000,00 €			0,00 €	0,00 €
100 Installation Kit audio interphone Espace Gâtines	4 000,00 €	-4 000,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
100 Aménagement parking place PMR		7 000,00 €	7 000,00 €			0,00 €	0,00 €
001 Subvention équipement budget annexe abattoir		100 000,00 €	100 000,00 €			0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT (présentation par programme)							
DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>340 000,00 €</b>	<b>313 000,00 €</b>	<b>653 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>106 958,00 €</b>	<b>153 250,00 €</b>	<b>260 208,00 €</b>
308 Programme voirie 2017	79 926,00 €	-79 926,00 €	0,00 €	FCTVA	50 958,00 €		50 958,00 €
310 Programme voirie 2018		287 000,00 €	287 000,00 €	Subvention FAR		76 000,00 €	76 000,00 €
				FCTVA		47 000,00 €	47 000,00 €
303 Travaux ouvrages d'art	340 000,00 €	26 000,00 €	366 000,00 €	FCTVA	56 000,00 €	4 000,00 €	60 000,00 €
				Participation commune de Meusnes			
				Subvention Etat TEPCV Pistes cyclables		- 6 250,00 €	- 6 250,00 €
<b>TOURISME</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>114 460,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>134 460,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>98 170,00 €</b>	<b>- 5 900,00 €</b>	<b>92 270,00 €</b>
				Vente camion de pompiers		500,00 €	500,00 €
401 Travaux éclairage boutique LED OTSI				FC TVA	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
404 Signalisation circuit Benjamin Rabier <b>TEPCV</b>	114 460,00 €		114 460,00 €	Subvention Région	47 000,00 €	-32 000,00 €	15 000,00 €
				Subvention Département		15 000,00 €	15 000,00 €
				Subvention Etat TEPCV	28 312,00 €		28 312,00 €
				FC TVA	21 858,00 €		21 858,00 €
405 Acquisition vélos à assistance électrique <b>TEPCV</b>		20 000,00 €	20 000,00 €	Subvention Etat TEPCV		8 600,00 €	8 600,00 €
				FCTVA		3 000,00 €	3 000,00 €

## INVESTISSEMENT (présentation par programme)

DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>		- 6 301,00 €	0,00 €	<b>SOUS-TOTAL</b>		7 900,00 €	3 840,00 €
700 Acquisition ruches pédagogiques <b>TEPCV</b>	6 301,00 €	- 6 301,00 €	0,00 €	Subvention Etat TEPCV	3 840,00 €		3 840,00 €
<b>SERVICES A LA POPULATION</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>55 600,00 €</b>	<b>245 500,00 €</b>	<b>301 100,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>245 000,00 €</b>	<b>249 500,00 €</b>
501 Aménagement plate-forme de broyage déchetterie de Valençay <b>TEPCV</b>	20 000,00 €	215 000,00 €	235 000,00 €	DETR		75 000,00 €	75 000,00 €
				Subvention Etat TEPCV		76 000,00 €	76 000,00 €
				FCTVA		38 000,00 €	38 000,00 €
				Emprunt		42 000,00 €	42 000,00 €
502 Fournitures bacs et conteneurs points de regroupement		2 500,00 €	2 500,00 €	FC TVA		500,00 €	500,00 €
117 Travaux pompes à chaleur logements sociaux à Préaux	8 600,00 €	20 000,00 €	28 600,00 €				
100 Renouvellement parc informatique et logiciel Espace Public Numérique		30 000,00 €	30 000,00 €	Subvention région		12 000,00 €	12 000,00 €
				FCTVA		5 000,00 €	5 000,00 €
601 Acquisition meubles bacs BD médiathèque de Valençay	5 000,00 €		5 000,00 €	FCTVA	1 000,00 €		1 000,00 €
05 Travaux aménagement aires de jeux gymnase de Valençay	22 000,00 €	-22 000,00 €	0,00 €	FC TVA	3 500,00 €	-3 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>579 361,00 €</b>	<b>2 115 199,00 €</b>	<b>2 694 560,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>213 468,00 €</b>	<b>2 481 509,00 €</b>	<b>2 694 560,00 €</b>

Madame Annick BROSSIER rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, le Trésorier avait indiqué que la CCEV ne pouvait plus emprunter. Or, il va falloir emprunter pour le nouveau siège social et l'abattoir.

Monsieur Alain RAVOY regrette que la CCEV ne puisse pas avoir un établissement à elle. Il fera le bilan de toutes les économies faites par rapport au loyer.

Madame Josette DEBRAIS demande quelles économies ont été faites par rapport à 2017.

Monsieur Alain RAVOY répond que si tout est encaissé et tout est payé, il ne reste que 240 000 €.

Le conseil communautaire approuve à la majorité des délégués, Mesdames Josette DEBRAIS et Marie-France MARTINEAU et Messieurs Gilles BRANCHOUX, Alain RAVOY et Alain SICAUT s'abstenant le budget principal 2018 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

Monsieur Alain RAVOY prend la parole et explique qu'il respecte la décision collégiale du conseil. Il rappelle son expérience professionnelle qui lui permet de dire qu'il ne lui est possible de valider ce budget. En effet, malgré ses avertissements réitérés plusieurs fois, le budget 2018 reproduit les mêmes erreurs qu'en 2017 : la collectivité continue de prélever de manière très importante sur ses réserves financières. La somme des dépenses imprévues et des investissements imprévus (= fonds de roulement) est de 240 000 €. C'est la dernière limite tolérable pour ne pas s'exposer à de nouveaux problèmes. Il est donc nécessaire que toutes les personnes présentes réalisent bien que les étapes futures à très court terme seront la suppression des attributions de compensation et du FPIC versés aux communes. Ce sera donc une très mauvaise nouvelle pour les futurs budgets communaux.

*Départ de séance de Monsieur Patrick MALET, à 19h10.*

#### **Dossier n°6-2 : Budget annexe « abattoir » 2018**

***Délibération 2018/46***

Le Président cède la parole au vice-Président délégué aux finances qui présente aux délégués le projet de budget annexe « abattoir » 2018 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>Prévisions 2017</b>	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Prévisions 2018</b>
Charges de gestion générale	207 000,00 €	172 918,52 €	210 675,76 €
Charges de personnel	217 500,00 €	215 363,18 €	240 000,00 €
Virement en section d'investissement	12 000,00 €		
Autres charges de gestion courante	18 500,00 €		16 500,00 €
Intérêts des emprunts	4 000,00 €	3 536,15 €	3 500,00 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	178,29 €	1 800,00 €
Dépenses imprévues	21 347,67 €		
Amortissements des biens	57 000,00 €	55 290,37 €	59 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>540 347,67 €</b>	<b>447 286,51 €</b>	<b>531 475,76 €</b>



<b>RECETTES</b>			
Excédent reporté	88 347,67 €	88 347,67 €	62 975,76 €
Remboursement sur rémunérations		1 120,85 €	
Vente de produits et prestations de services	390 000,00 €	401 348,08 €	403 000,00 €
Subvention d'exploitation (contrat aidé)	5 000,00 €	5 443,14 €	2 500,00 €
Subvention d'équilibre	40 000,00 €	40 888,00 €	45 000,00 €
Amortissements des subventions	17 000,00 €	14 729,67 €	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>540 347,67 €</b>	<b>551 877,41 €</b>	<b>531 475,76 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>LIBELLES</b>	<b>Restes à réaliser 2017</b>	<b>Propositions 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
Capital des emprunts		17 000,00 €	17 000,00 €
Acquisition matériel ou outillage		22 000,00 €	22 000,00 €
Acquisition matériel de bureau et informatique		4 000,00 €	4 000,00 €
Travaux aménagements de terrains		40 000,00 €	40 000,00 €
Travaux de bâtiments	14 700,00 €	33 000,00 €	47 700,00 €
Construction ateliers de découpe et transformation	40 000,00 €	404 000,00 €	444 000,00 €
Dépenses imprévues			0,00 €
Amortissements des subventions		18 000,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 700,00 €</b>	<b>538 000,00 €</b>	<b>592 700,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Excédent reporté		13 084,62 €	13 084,62 €
Affectation du résultat		41 615,38 €	41 615,38 €
Subventions ateliers de découpe et transformation		178 000,00 €	178 000,00 €
Subvention d'équipement du budget principal		100 000,00 €	100 000,00 €
Emprunt atelier de découpe et de transformation		166 000,00 €	166 000,00 €
Emprunt travaux divers		35 000,00 €	35 000,00 €
Amortissements des biens		59 000,00 €	59 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>592 700,00 €</b>	<b>592 700,00 €</b>

Monsieur Alain RAVOY indique que l'abattoir est une bombe à retardement si son activité périclité. Il rappelle que l'outil est déjà déficitaire et qu'une subvention d'équilibre de 45 000 € est nécessaire. Malgré cela, la collectivité risque d'engager de nouveaux investissements générant de l'endettement et des charges salariales supplémentaires dont on ne connaît pas les incidences sur le fonctionnement des deux structures réunies (abattoir et atelier de découpe). Avant tout engagement dans l'atelier de découpe, il demande qu'une étude de rentabilité soit réalisée.

Madame Alice CAILLAT rappelle qu'une étude a été réalisée sur la base d'une extension de l'abattoir. Or, cette extension n'est plus possible, il est nécessaire de recourir à une construction externe. Dans ce contexte, une nouvelle étude sera réalisée et présentée au conseil avant toute décision.

Monsieur Francis JOURDAIN abonde dans ce sens en disant qu'il faut une étude économique fiable et précise. Cependant, il rappelle que nombre de projets de la CCEV ont vu le jour suite à une étude économique et que pour autant, ils ont échoué et étaient déficitaires. Ainsi, si la CCEV s'était calée sur la démarche de Monsieur Alain RAVOY, la CCEV n'aurait rien fait.

Monsieur Alain RAVOY ne regrette pas ces choix car à l'époque, les réserves financières de la collectivité étaient substantielles mais dit que la CCEV n'a plus les moyens de supporter ces coûts.

Monsieur William GUIMPIER prend la parole pour faire part de sa colère quant aux propos de Monsieur Alain RAVOY, et sa façon d'être donneur d'ordre. Il ne remet pas en cause sa capacité d'analyse mais il est facile de critiquer les collègues et leur travail.

Il rappelle qu'à l'époque de la fusion entre les deux communautés de communes, Monsieur Alain RAVOY avait mis en garde les élus sur le fait qu'il fallait faire rentrer de l'argent avant de le dépenser. Or, il trouve le chiffrage de l'acquisition du nouveau siège social de la CCEV et des travaux afférents très élevé alors qu'il y a des bureaux libres à Ecueillé qui coûtent à la CCEV. Le syndicat des eaux aurait pu y être accueilli d'autant qu'Ecueillé est en position centrale par rapport au territoire. Aujourd'hui, ces locaux sont toujours vides et la CCEV continue tout de même de rembourser l'emprunt. C'est aussi une question d'équilibre dans l'aménagement du territoire.

Monsieur Alain RAVOY dit ne pas se souvenir avoir tenu ces propos lors de la fusion entre les deux communautés de communes. Il réfute le caractère central d'Ecueillé, si la CCEV devait être amenée à fusionner à nouveau. Il répond que le chiffrage du nouveau siège a été volontairement majoré pour l'obtention des subventions, et ajoute que l'opération peut s'équilibrer, grâce à un taux d'emprunt faible, au loyer du syndicat des eaux, à l'abrogation du contrat de location du local de Vicq-sur-Nahon ainsi que des locaux de la Mairie de Valençay.

Monsieur Philippe KOCHER dit que la CCEV rembourse tout de même l'emprunt pour les locaux d'Ecueillé, et que tout le monde paie sa part.

Monsieur William GUIMPIER déplore l'engagement de la CCEV à financer les prêts souscrits par le Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy – Valençay jusqu'en 2032.

Monsieur Alain RAVOY rappelle qu'une enveloppe de 600 000 € est allouée à la voirie.

Monsieur Francis JOURDAIN ne trouve pas cette somme excessive.

Monsieur William GUIMPIER dit qu'il faut se serrer les coudes pour y arriver et ne pas tirer les uns sur les autres.

Monsieur Alain RAVOY explique que financièrement, la situation est critique, et que tous les services doivent faire un effort. Il ne fait que mettre en garde.

Monsieur Francis JOURDAIN rappelle que lors de la fusion avaient été proposées des simulations pour rebattre les cartes des attributions de compensation. Il ajoute que certaines recettes fiscales bénéficient à une collectivité alors que les investissements sont faits par une autre.

Monsieur Alain RAVOY constate qu'il est le seul à s'inquiéter, ce qui lui fait peur. Il ajoute que certaines entreprises sollicitées pour réaliser des travaux sur le nouveau siège l'ont informé que le coût serait élevé. Il dit que la copie devra certainement être revue à la baisse.

Madame Alice CAILLAT rappelle que les devis seront visés par les élus qui décideront des travaux à réaliser. La demande faite auprès des entreprises se voulait exhaustive afin que les élus puissent décider des choix à faire en connaissance de cause.

Le conseil communautaire approuve à la majorité des délégués, Monsieur Alain RAVOY votant contre, le budget annexe « abattoir » 2018 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

**Dossier n°6-3 : Budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2018**

*Délibération 2018/47*

Le Président cède la parole au vice-Président délégué aux finances qui présente aux délégués le projet de budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2018 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>Prévisions 2017</b>	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Prévisions 2018</b>
Charges de gestion générale	15 608,00 €	3 618,82 €	7 979,92 €
Virement en section d'investissement	37 000,00 €		7 600,00 €
Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	28,00 €	500,00 €
Dépenses imprévues	500,00 €		500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 108,00 €</b>	<b>3 646,82 €</b>	<b>16 579,92 €</b>

<b>RECETTES</b>			
Excédent reporté	24 108,00 €	24 108,00 €	15 579,92 €
Produits des services, du domaine	1 000,00 €	688,27 €	1 000,00 €
Subventions d'équilibre	29 000,00 €	29 039,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 108,00 €</b>	<b>53 835,27 €</b>	<b>16 579,92 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>LIBELLES</b>	<b>Restes à réaliser 2017</b>	<b>Propositions 2018</b>	<b>TOTAL 2018</b>
Acquisition terrains ZA de Vicq-sur-Nahon	140 000,00 €		140 000,00 €
Travaux d'aménagement voirie		3 400,00 €	3 400,00 €
Travaux d'aménagement ZA de Vicq-sur-Nahon		35 000,00 €	35 000,00 €
Travaux d'aménagement ZA de Luçay-le-Mâle	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>48 400,00 €</b>	<b>198 400,00 €</b>

RECETTES			
Excédent reporté		115 391,47 €	115 391,47 €
Affectation du résultat		34 608,53 €	34 608,53 €
Vente de terrains ZA des Plantes à Valençay		3 400,00 €	3 400,00 €
Virement section de fonctionnement		7 600,00 €	7 600,00 €
FCTVA		7 400,00 €	7 400,00 €
Emprunt		30 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>198 400,00 €</b>	<b>198 400,00 €</b>

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2018 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

#### Dossier n°7-1 : Demandes de subventions 2018

*Délibérations 2018/48 à 2018/64*

Le Président informe les conseillers des demandes de subventions reçues par la CCEV et des propositions du bureau du 3 avril 2018.

	2017	2018
<b>Crédits ouverts pour les subventions</b>	<b>210 000 €</b>	<b>150 000 €</b>

<b>SUBVENTIONS</b> Art. 6574	Montant attribué	Montant demandé	Montant attribué
<b><u>Développement économique</u></b>	<b>31 625,00 €</b>	<b>21 500,00 €</b>	<b>17 770,00 €</b>
CIVAM - Animations pédagogiques - <i>sollicité 2016 : 1500 €</i>			
CIVAM - Projet BOCAGE - <i>sollicité 2016 : 3500 €</i>			
CIVAM - Projet IABA - <i>sollicité 2016 : 6000 €</i> - Développer et promouvoir l'agroécologie - 2018	9 025,00 €	4 000,00 €	3 800,00 €
CIVAM - Projet ID en Campagne Anti-Gaspi - Lutter contre le gaspillage alimentaire - 2018		5 000,00 €	4 750,00 €
CIVAM - La ruche qui dit oui - 2018		4 500,00 €	2 000,00 €
<b>Sous-total CIVAM</b>	<b>9 025,00 €</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>10 550,00 €</b>
Assoc. Dével. Prom. Vins et Fromages de Valençay	7 600,00 €	8 000,00 €	7 220,00 €

CIVAM - Convention mise en œuvre d'une politique de plantation de haies - <b>Opération TEPCV</b>	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
--	-------------	-------------	-------------

<b>Tourisme</b>	<b>96 200,00 €</b>	<b>94 500,00 €</b>	<b>89 490,00 €</b>
Office de tourisme de Valençay - Fonctionnement	90 000,00 €	90 000,00 €	87 400,00 €
Office de tourisme d'Ecueillé - Fonctionnement	2 000,00 €	2 000,00 €	
<b>Sous-total OTSI Valençay et Ecueillé</b>	<b>92 000,00 €</b>	<b>92 000,00 €</b>	<b>87 400,00 €</b>
Syndicat d'Initiative de Pellevoisin (Fête de la Vapeur)	2 000,00 €		0,00 €
Association des Amis du Musée de l'Automobile	2 200,00 €	2 500,00 €	2 090,00 €

<b>Culture, sports, loisirs</b>	<b>51 407,59 €</b>	<b>37 288,00 €</b>	<b>15 128,75 €</b>
Joyeuse Valencéenne	9 343,17 €	9 658,00 €	0,00 €
Fanfare de Luçay	1 097,65 €	1 000,00 €	0,00 €
Musique de LYE	6 195,09 €	7 000,00 €	0,00 €
Société Musicale Ecueilloise (période de septembre 2016 à juin 2017)	12 480,68 €		0,00 €
Union Musicale de Pellevoisin (période de septembre 2016 à juin 2017) subvention exceptionnelle	4 866,00 €		0,00 €
		2 000,00 €	0,00 €
Les Amis de Benjamin Rabier	950,00 €	950,00 €	902,50 €
FFN 36 - Opération Nager Grandeur Nature	5 500,00 €	5 500,00 €	5 225,00 €
Vélo Club Châtillonnais	450,00 €	450,00 €	427,50 €
Association Sportive Collège VALENCAY	665,00 €	700,00 €	631,75 €
Groupement d'employeurs Gâtine Football	800,00 €	800,00 €	760,00 €
US Gâtines	3 980,00 €	3 980,00 €	3 781,00 €
La Vicquoise	1 080,00 €	1 200,00 €	1 026,00 €
US Luçay	1 200,00 €	1 200,00 €	1 140,00 €
Judo Club Ecueillois (subvention exceptionnelle : 1500 € attribué en 2016 mais non versé car manifestation reportée en 2017)	1 500,00 €		
Les Mollets de Gâtines	300,00 €	350,00 €	285,00 €
Ecurie Berrichonne	1 000,00 €	2 500,00 €	950,00 €

<b>Autres</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>285,00 €</b>
BIP TV - 1.000 € attribués pour 2016 mais non versés car situation financière non fournie	demandé sans montant	demandé sans montant	0,00 €

Vitibulles		300,00 €	0,00 €
Confrérie des Grands Escuyers de Gastine Vins et Fromages de Valençay		200,00 €	0,00 €
Le Souvenir Français <i>(subvention exceptionnelle)</i>	300,00 €	<i>demandé sans montant</i>	285,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Ecueillé <i>(subvention exceptionnelle)</i>	1 000,00 €		
Association "Les Tomat'O Berry"		<i>demandé sans montant</i>	- €

<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>180 532,59 €</b>	<b>153 788,00 €</b>	<b>122 673,75 €</b>
------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Monsieur Alain RAVOY propose de manière générale de baisser les subventions de 5% par rapport au montant attribué en 2017, à projet constant.

Concernant la demande formulée par le CIVAM, Monsieur Alain RAVOY précise que la Communauté de Communes de Chabris – Pays de Bazelle finance à hauteur de 3 000 € et celle du Châtillonnais en Berry à hauteur de 2 000 €.

Concernant la demande formulée par l'Office de Tourisme, Monsieur Gilles BRANCHOUX rappelle que la structure dont il est Président sert à la promotion du territoire et fonctionne avec un bureau de 9 bénévoles. Le personnel de l'Office n'est pas celui de la CCEV.

Il énonce les contraintes s'imposant déjà à l'Office :

- L'Office a vu la participation de la CCEV de 3 640 € servant à la promotion du Musée de l'Automobile disparaître ;
- Son site internet est celui délégué par le Pays ;
- Le Conseil Départemental de l'Indre a des exigences en matière de classement ;
- L'Office doit acheter un nouveau copieur ;

Dans ces conditions, l'association ne pourra plus fonctionner de manière normale si la CCEV réduit sa subvention comme prévu par le Bureau. Monsieur Gilles BRANCHOUX demande le même traitement que pour les autres associations, soit une baisse de 5% seulement, incluant la suppression de la participation de 3 640 €.

Il ajoute qu'il ne peut cautionner la destruction d'un outil qui fonctionne bien et rappelle que l'Office a fait une part de travail de recherche de financement en atteignant un chiffre d'affaires de 107 000 €.

**Considérant** les contraintes financières pesant sur la Communauté de Communes, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des conseillers votants l'attribution des subventions conformément au tableau ci-dessus, s'engage à inscrire les crédits suffisants à l'article 6558 du budget principal 2018 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

**Dossier n°7-2 : Participations 2018 au financement d'organismes divers**

*Délibération 2018/65*

Le Président rappelle le montant des participations sollicitées par les organismes suivants au titre de l'année 2018 :

Organisme	Commentaires	Montant demandé	Montant attribué
Mission Locale de Châteauroux		8 800,28 €	3 582,01 €
BGE 36	Participation annuelle de 2016 à 2018	2 500,00 €	2 500,00 €
	Estimation participation annuelle pour le poste de chargé d'affaire	18 300 €	1 525,00 €
Initiative Indre		7 622,00 €	7 622,00 €
Initiative Indre (Cap'Jeunes)		2 000,00 €	2 000,00 €
Initiative Indre (Cap'Agri)		1 000,00 €	1 000,00 €
Conseil Départemental 36	Redevance haut débit	185,00 €	185,00 €

	Heugnes : estimation 2018		
Pôle Local d'Economie Solidaire 36		2 400,00 €	0,00 €
Animateur Jeunesse FOL 36	Estimation 2018 (solde 2017 et acompte 2018)	20 000,00 €	20 500,00 €
Comité des Œuvres Sociales Valençay	dont 4 920 € cotisation CNAS	8 877,10 €	8 877,10 €
Fonds de Solidarité pour le Logement		9 289,39 €	0,00 €
Syndicat Départemental des Transports Scolaires	Estimation 2018	430,00 €	430,00 €
SDEI 36 : cotisation annuelle SIG	Avenant n°1 – délibération n°2018/14 du 18 janvier 2018	1 500,00 €	1 500,00 €
SM train touristique – participation annuelle	dont 10 000 € de fonctionnement versés sous forme de deux acomptes	77 000,00 €	77 000,00 €
SM Pays de Valençay en Berry – SCOT		2 233,83 €	2 233,83 €
ADT 36	Convention Benjamin Rabier – délibération n°2018/29 du 12 mars 2018	200,00 €	200,00 €
Méthanisation Berry Energies	Adhésion – délibération n°2018/32 du 12 mars 2018	200,00 €	200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>162 427,60 €</b>	<b>129 354,94 €</b>



Monsieur Alain RAVOY propose de manière générale de baisser les participations de 5% par rapport au montant attribué en 2017, lorsque cela est possible, et si la CCEV n'est pas liée par une convention.

Concernant Initiative Indre, il est demandé que soit étudiée la résiliation de ces conventions pour 2019.

Concernant le paiement de la redevance au Conseil Départemental de l'Indre, il est demandé que soit clarifié l'objet de cette dépense.

Concernant le COS de Valençay, il est demandé que soit étudié le retrait de la CCEV de cette association, et que la CCEV adhère directement au CNAS pour la mise en œuvre de son action sociale auprès des personnels. Monsieur Marcel DECOURTIEUX est contre la suppression du COS car il ne souhaite pas que l'on touche aux avantages dont bénéficient les enfants. Le Président explique qu'avant de prendre une décision, il est impératif d'en discuter avec le COS. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Concernant la participation au train touristique, Madame Marie-France MARTINEAU dit ne pas se rappeler que la réalisation d'un nouvel emprunt ait été évoquée en conseil communautaire. Madame Mireille CHALOPIN répond que ce sujet a été abordé en Bureau et que les statuts du syndicat prévoient que c'est à la CCEV d'assumer les dépenses du syndicat. Monsieur Philippe KOCHER rappelle que ce sont des délégués communautaires qui siègent à 95% au sein du syndicat.

Concernant le RIP 36, Monsieur Alain REUILLON dit que sa commune participera au financement des travaux qui auront lieu sur sa commune.

**Considérant** les contraintes financières pesant sur la Communauté de Communes, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des participations telles que présentées dans le tableau ci-dessus, s'engage à inscrire les crédits suffisants à l'article 6558 du budget principal 2018 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

#### **Dossier n°8-1 : Budget principal : admission en non-valeur**

***Délibération 2018/66***

Le Président propose d'admettre en non-valeur les sommes pour produits irrécouvrables au titre des années précédentes pour le budget principal (article 6542 : 7 240,58 €), en fonction des états présentés par la Trésorerie de Valençay.

Il convient d'autoriser le Président à admettre ce montant en non-valeur, les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal 2018.

**Vu** l'état présenté par la Trésorerie de Valençay en date du 26 février 2018 d'un montant de 36,00 €,

**Vu** l'état présenté par la Trésorerie de Valençay en date du 21 mars 2018 d'un montant de 7 204,58 €,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les sommes mentionnées ci-dessus pour un total de 7 240,58 € pour le budget principal 2018 et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Dossier n°8-2 : Budget annexe « abattoir » : admission en non-valeur**

***Délibération 2018/67***

Le Président propose d'admettre en non-valeur les sommes pour produits irrécouvrables au titre des années précédentes pour le budget annexe « abattoir » (article 6542 : 22 541,17 €), en fonction de l'état présenté par la Trésorerie de Valençay.

Il convient d'autoriser le Président à admettre ce montant en non-valeur, les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal 2018.

**Vu** l'état présenté par la Trésorerie de Valençay en date du 26 février 2018 d'un montant de 7 683,31 €,

**Vu** l'état présenté par la Trésorerie de Valençay en date du 23 mars 2018 d'un montant de 14 857,86 €,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « abattoir » 2018,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les sommes mentionnées ci-dessus pour un total de 22 541,17 € pour le budget annexe « abattoir » 2018 et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## FISCALITE

### Dossier n°9 : Taux de taxes d'habitation, foncière et de cotisation foncière des entreprises pour 2018 *Délibération 2018/68*

En accord avec la commission « finances et prospective » du 3 avril 2018, le Président propose de maintenir les taux des taxes et cotisations pour l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7,54% (produit attendu : 772 473 €)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96% (produit attendu : 28 753 €)
- Cotisation foncière des entreprises : 22,00% (produit attendu : 261 800 €)

**Vu** l'avis de la commission « finances et prospective » du 3 avril 2018,

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux suivants :

- . Taxe d'habitation : 7,54%
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00%
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96%
- . Cotisation foncière des entreprises : 22,00%

et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### Dossier n°10 : Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les trois zones pour 2018 *Délibération 2018/69*

Le Président rappelle que par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2015, le conseil communautaire a décidé de lisser sur cinq ans les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay. Le produit attendu pour l'année 2018 se répartit comme suit :

		Zone 1 <sup>a</sup>	Zone 2 <sup>b</sup>	Zone 3 <sup>c</sup>	Produit total
<b>2017</b>	Bases	5 363 240 €	433 801 €	2 420 270 €	1 165 950 €
	<b>Taux</b>	<b>14%</b>	<b>12%</b>	<b>15%</b>	
	Produits	750 854 €	52 056 €	363 041 €	

<sup>a</sup> Zone 1 : ex-canton de Valençay sauf Vicq-sur-Nahon

<sup>b</sup> Zone 2 : commune de Vicq-sur-Nahon

<sup>c</sup> Zone 3 : ex-canton d'Ecueillé

**Vu** l'avis de la commission « finances et prospective » du 3 avril 2018, le conseil communautaire valide à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et les produits attendus tels que présentés ci-dessus et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Alain SICAULT demande que la taxe de séjour soit augmentée en 2019.

## ABATTOIR

### Dossier n°11 : Révision des tarifs

*Délibération 2018/70*

Compte tenu de l'évolution des charges pesant sur l'abattoir, le Président propose de revaloriser les tarifs d'abattage en appliquant une augmentation de 0,02 € HT par kg (poids carcasse) sur la redevance environnementale, qui passerait ainsi à 0,13 € HT par kg, pour l'ensemble des espèces abattues à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Les autres tarifs demeurent inchangés.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'augmentation de 0,02 € HT par kg (poids carcasse) de la redevance environnementale pour l'ensemble des espèces abattues, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, portant ainsi la redevance à 0,13 € HT par kg et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Dossier n°12 : Maroquinerie RIOLAND à Vicq-sur-Nahon : avenant au crédit-bail

*Délibération 2018/71*

Par mail du 26 mars 2018, la Société GROUPE RIOLAND, en sa qualité de crédit-preneur sur les biens concernés sis l'Aubée Roux à Vicq-sur-Nahon (36600), par le crédit-bail établi le 15 janvier 2003 et ses avenants successifs, sollicite l'autorisation auprès de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, propriétaire :

- de donner en sous-location tout ou partie des locaux à la Société en formation, dénommée LES MAROQUINERIES DU HAUT-BERRY,
- d'établir leur siège et d'exercer leur activité dans les locaux sous réserve du respect des stipulations du crédit-bail.

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2013 152-0001 du 1<sup>er</sup> juin 2013 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays de Valençay et de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé,

**Vu** le crédit-bail établi le 15 janvier 2003 avec la Société RIOLAND MAROQUINIERS et ses avenants successifs,

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité, la Société GROUPE RIOLAND (RCS CHATEAUROUX 337 544 720), en sa qualité de crédit-preneur sur lesdits locaux en vertu d'un acte authentique reçu par Maître Charles-Alexandre LANGLOIS à VICQ-SUR-NAHON, à donner en sous-location tout ou partie des locaux à la Société en formation, dénommée LES MAROQUINERIES DU HAUT-BERRY, à établir son siège et à exercer son activité dans les locaux sis l'Aubée Roux – 36600 VICQ-SUR-NAHON, sous réserve du respect des stipulations du crédit-bail, et la Société en formation, dénommée LES MAROQUINERIES DU HAUT-BERRY, à établir son siège et à exercer son activité dans les locaux sis l'Aubée Roux à Vicq-sur-Nahon (36600) et **autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## LOGEMENTS SOCIAUX

### Dossier n°13 : Révision du loyer du logement sis 1, route de Luçay à Faverolles-en-Berry

*Délibération 2018/72*

Le Président informe le conseil communautaire que Monsieur le Maire de Faverolles-en-Berry a fait part de sa préoccupation concernant le faible taux d'occupation du logement T2 situé 1 route de Luçay

appartenant à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay. Ce logement social est en effet inoccupé depuis le mois de mai 2016. Monsieur le Maire de Faveroles-en-Berry souhaite que le prix de location soit revu à la baisse, hors charges ni révision de loyer ultérieure.

Monsieur William GUIMPIER ajoute qu'il s'agit d'un petit logement dont le loyer actuel est d'environ 450 € par mois.

**Vu** les difficultés rencontrées en terme d'occupation du logement depuis mai 2016,

**Vu** la proposition de Monsieur le Maire de Faveroles-en-Berry,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer à 250 € par mois et 30 € pour le garage, hors charges ni révision de loyer ultérieure, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour le logement social T2 situé 1 route de Luçay à Faveroles-en-Berry et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## TOURISME

### Dossier n°14 : OTSI du Pays de Valençay en Berry : présentation de nouveaux statuts Révision des tarifs

Monsieur Gilles BRANCHOUX explique que suite à la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Valençay et celle du Pays d'Ecueillé, les statuts de l'Office de Tourisme n'ont pas été revus et que dans ces conditions, le territoire de mise en œuvre de l'action de l'Office n'est plus adapté. Il informe les conseillers que les nouveaux statuts de l'Office qui seront présentés et soumis à la prochaine assemblée générale de l'association prennent en compte ce nouveau périmètre. Les élus de l'ancien canton d'Ecueillé seront donc intégrés au conseil d'administration.

## CULTURE

### Dossier n°15 : Signature d'une convention entre l'association des Amis de Talleyrand et la médiathèque de Valençay pour le don d'un lot de livres relatifs à Talleyrand et son époque *Délibération 2018/73*

Le Président informe le conseil communautaire que Madame Danièle Brun, veuve de l'ancien trésorier de l'association Les Amis de Talleyrand, a fait don à l'association d'un lot d'ouvrages dédié à Talleyrand. Afin que les habitants du territoire puissent consulter ces livres, Monsieur Roland MARTINET, Président de l'association Les Amis de Talleyrand, propose de faire don de ce lot à la médiathèque de Valençay. Il convient de signer une convention fixant les modalités, à savoir :

- L'association fait don à la Médiathèque d'un lot de livres (environ 400), relatifs à Talleyrand et son époque, qui lui ont été donnés par Madame Danièle Brun, veuve de Jacques Brun, ancien trésorier de l'association ;
- Ce lot pourra être complété par la suite ;
- Ce lot de livres sera présenté sous un panneau libellé comme suit : « Fond Jacques Brun (1928 – 2011), ancien trésorier de l'association Les Amis de Talleyrand » ;
- La médiathèque s'engage à conserver et à mettre ces ouvrages à la disposition de ses usagers aux conditions qui lui sont habituelles ;
- S'il devait y avoir dans ce lot des ouvrages ou documents rares ou originaux, la médiathèque en informera l'association qui pourra en disposer ;
- Si la médiathèque devait avoir à se séparer de tout ou partie des ouvrages de ce lot, elle s'engage à en proposer prioritairement le retour à titre gracieux à l'association.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention telle que présentée précédemment, et tout document relatif à cette affaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2018 et du partenariat existant avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay, le Président propose de recourir aux services de ce dernier pour encaisser les recettes afférentes à chacun des événements. Ces recettes comprennent :

- La billetterie, en amont ou le jour même sur le site de l'évènement,
- La vente de boissons et autres produits.

Le Président propose de fixer les tarifs de la manière suivante :

ARTICLE	PRIX DE VENTE
Billet d'entrée pour 1 soirée plein tarif (gratuit pour les - de 14 ans inclus)	8,00 €
Billet d'entrée réduit (étudiants, demandeurs d'emploi)	6,00 €
Bouteille de vin (75 cl)	9,00 €
Bière pression (33cl)	3,50 €
Soda/jus de fruit (25 cl)	2,00 €
Verre de vin (15 cl)	1,50 €
Eau de source (25 cl)	1,00 €
Eau de source (1 l)	2,00 €

**Vu** le Projet Artistique et Culturel de Territoire 2018 déposé auprès de la Région Centre – Val de Loire,

**Vu** la délibération n°2018/15 du 18 janvier 2018 portant délégation de pouvoir au Président pour conventionner avec divers organismes, dans le cadre de la gestion des événements organisés au titre du Projet Artistique et Culturel de Territoire financé par la Région Centre – Val de Loire,

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs tels que présentés et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

En complément, comme l'y autorise la délibération n°2018/15 du 18 janvier 2018, le Président indique qu'une convention sera signée avec l'Office de Tourisme pour l'encaissement des recettes.

### **Dossier n°17 : PACT 2018 : convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Château de Valençay pour l'encaissement des recettes du 20 mai 2018**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire 2018, et comme l'y autorise la délibération n°2018/15 du 18 janvier 2018, le Président indique qu'une convention de partenariat sera signée avec le Syndicat Mixte du Château de Valençay pour l'encaissement et la rétrocession des recettes de billetterie lors de la soirée organisée le 20 mai 2018 dans l'enceinte du Château.

Madame Annick BROSSIER indique que pour 2018, un effort financier a été fait sur la programmation, puisque les 6 représentations de l'Opéra Bus ont été supprimées.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Dossier n°18 : Pays de Valençay en Berry : avenant au contrat régional de solidarité territoriale *Délibération 2018/75*

Le Président rappelle qu'il a été autorisé par délibération n° 2016/74 du 11 octobre 2016 à signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2016-2021.

Par courrier du 22 janvier 2018, la Région Centre – Val de Loire a transmis son nouveau cadre d'intervention des CRST. Il convient, suite à cette modification du cadre d'intervention de la Région Centre – Val de Loire, de signer un avenant au CRST du Pays de Valençay en Berry.

Cet avenant est élaboré en concertation avec le Pays de Valençay en Berry, l'ensemble des 50 communes, des 4 Communautés de Communes et le Conseil régional Centre – Val de Loire. Il sera ensuite signé entre le Conseil régional Centre – Val de Loire, le Pays de Valençay en Berry et les Communautés de Communes du territoire.

Il est proposé que les grands axes du CRST du Pays de Valençay en Berry soient modifiés comme suit (détail donné à titre indicatif susceptible d'éventuels changements au cours de la concertation de ce mois d'avril) :

	Contrat initial	Contrat rénové
Développer l'emploi et l'économie <i>dont fonds sud</i>	1 898 000 € <i>1 000 000 €</i>	1 878 000 € <i>1 000 000 €</i>
Favoriser le mieux être social	1 769 900 €	1 769 900 €
Renforcer le maillage urbain et rural <i>dont logement social</i> <i>dont espaces publics</i>	968 300 € <i>435 000 €</i> <i>533 300 €</i>	700 000 € <i>250 000 €</i> <i>450 000 €</i>
Stratégie régionale Biodiversité	202 000 €	202 000 €
Plan Climat Energie Régional	771 400 €	1 039 700 €
Animation transversale	285 000 €	300 000 €
Enveloppe fongible	173 700 €	178 700 €
ID en campagne	350 000 €	350 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 418 300 €</b>	<b>6 418 300 €</b>

**Vu** le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2021 du Pays de Valençay en Berry,

**Vu** le projet d'avenant présenté,

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant au Contrat Régional de Solidarité Territoriale proposé par la Région Centre – Val de Loire et le Pays de Valençay en Berry, et tout document relatif à ce dossier.

### Dossier n°19 : Rapport SPINETTA : vœu contre le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien *Délibération 2018/76*

Le 15 février dernier, Monsieur Jean-Cyril SPINETTA, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au Premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le Gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des

investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre – Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

C'est pourquoi le Président propose de formuler un vœu contre le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien.

Le conseil communautaire à la majorité, Monsieur Philippe KOCHER s'abstenant afin d'être fidèle au vote de son conseil municipal,

- ✓ Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,
- ✓ Rappelle la totale incapacité financière de la Région Centre – Val de Loire pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité,
- ✓ Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire,
- ✓ Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et de proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser,
- ✓ Interpelle l'ensemble des parlementaires de la Région Centre – Val de Loire afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Madame Mireille CHALOPIN demande à prendre la parole pour faire un point sur la situation du Syndicat Mixte pour la valorisation du Train Touristique Argy – Valençay.

La situation actuelle du train touristique est le résultat des décisions successives prises par les élus, qu'ils soient membres du syndicat mixte ou élus communautaires. D'ailleurs, je vous rappelle que le syndicat est composé de 16 membres titulaires et autant de suppléants issus de la CCEV.

A mon arrivée à la tête du syndicat, l'objectif d'arrivée du train à Valençay n'était pas atteint et la situation était bloquée depuis longtemps. Le syndicat avait pour mission d'obtenir cette arrivée à Valençay.

Nous avons signé une convention avec la SNCF pour utiliser la voie entre Luçay et Valençay en 2015. Des travaux de rénovation ont été exécutés : 3<sup>ème</sup> grande campagne de changement d'un peu plus de 9 000 traverses et remise en état de deux ponts qui interdisaient la circulation sur le tronçon Luçay/Valençay.

C'est à chacun de nous, membre du conseil communautaire, de contribuer à la construction d'un véritable projet d'ensemble ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE pour le territoire du canton de Valençay et au-delà : le château, le musée et le train historique avec ses quarante kilomètres de voie métrique (unique en France !).

Pour ma part, je n'en retire aucun bénéfice, si ce n'est beaucoup de travail. Pour ce qui concerne les membres du syndicat, il me semble qu'ils forment une bonne cohésion dans une dynamique très positive et je les en remercie.

Bien sûr, nous sommes toujours dans cette phase de montée en puissance et un projet de cette envergure demande des moyens importants pour le développer, qu'ils soient humains, matériels ou encore financiers. Mais nous n'en sommes pas encore à retirer des bénéfices directs !

Du reste, la région centre-Val de Loire, la préfecture et aussi notre département croient véritablement dans ce projet et ont contribué grandement au financement de son investissement.

Un constat, tous les trains touristiques qui fonctionnent bien, sont portés par les collectivités. Le syndicat, émanation de la communauté de communes, en dépendra toujours financièrement puisqu'il n'a pas de recettes propres.

Oui, ce projet demande toujours à être supporté y compris sur le plan financier. Il ne faut pas oublier les retombées indirectes. Les visiteurs du train, qui souvent viennent de loin, ne se contentent pas seulement du voyage et de repartir. Ils restent sur le territoire pour profiter d'autres sites touristiques et aménagements de tourisme. Certains achètent même des maisons. Le TOURISME est devenu un élément économique incontournable de nos zones rurales.

D'importants dossiers sont encore en cours ou à traiter dans les plus courts délais :

- L'accès et l'utilisation de la gare de Valençay.
- Notre exploitant, la SABA, qui reste fragile malgré la bonne volonté de ses adhérents. Nous l'aidons à faire sa mutation vers une semi-professionnalisation rendue nécessaire pour une circulation plus importante des trains, cela créera des emplois.
- Après cette longue période de remise en état de la ligne et de ses infrastructures, il nous faut dès maintenant construire un projet de développement pour cet outil touristique et économique qui est une chance pour notre territoire.
- Au-delà du syndicat et de chacun de ses membres, un comité de travail mixte SABA/syndicat aura sa première réunion le 18 avril prochain, chacun de vous serait le bienvenu pour contribuer à ce projet.

Merci de votre écoute et de votre attention.

Monsieur Francis JOURDAIN dit que le train a généré des investissements importants. Il demande quel en est le montant depuis le début.

Monsieur Philippe KOCHER l'estime à environ 2 500 000 €.

Madame Mireille CHALOPIN précise que la dernière campagne d'investissement était d'environ 1 300 000 €.

## SERVICE DE GESTION DES DECHETS

### **Dossier n°21 : Avenant n°1 à la convention-type entre l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers et les collectivités territoriales**

Comme l'y autorise la délibération n°2018/15 du 18 janvier 2018, le Président indique qu'il signera un avenant n°1 avec ECO-DDS permettant la réévaluation du barème de soutiens financiers. A titre exceptionnel, ce tarif sera appliqué de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



**Dossier n°22 : Marché d'enlèvement, transport et traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Heugnes : avenant n°2 avec CHRISTIAENS**  
**Délibération 2018/77**

Dans le cadre du marché relatif à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Heugnes (lot n°6), le Président informe l'assemblée que le marché précédemment attribué à l'EARL CHRISTIAENS va être repris par une nouvelle structure, la SARL INDRE ENVIRONNEMENT, Monsieur Julien CHRISTIAENS en assurant toujours la gestion. Il convient de modifier le contrat de prestation en conséquence.

**Vu** le marché relatif à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Heugnes (lot n°6) signé le 6 juillet 2015 avec l'EARL CHRISTIAENS,

**Vu** la proposition d'avenant n°2,

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant n°2, visant à soustraire l'EARL CHRISTIAENS au profit de la SARL INDRE ENVIRONNEMENT pour l'exécution du marché, et tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Alain REUILLON explique que d'ici à 2022, les consignes de tri devront être étendues si la collectivité veut continuer à percevoir les aides des éco-organismes. Aujourd'hui, dans l'Indre, trois communes ont un centre de tri : Issoudun, Châteauroux et Le Blanc (rattaché à Poitiers). Dans la Nièvre, toutes les communautés de communes vont créer un même centre de tri. A Tours, un centre de tri va être créé pour l'Indre-et-Loire et la moitié du Loir-et-Cher. A Orléans, un centre de tri va être créé pour l'Eure-et-Loir et l'autre moitié du Loir-et-Cher. Un nouveau centre de tri va aussi être créé à la Charité-sur-Loire dans le Cher si l'Indre ne se raccroche pas à celui de Bourges. La CCEV devra délibérer sur son choix de rattachement avant le 14 juillet prochain. A défaut, elle ne pourra plus être acceptée.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Journées Made in Viande** : l'abattoir ouvrira ses portes au public les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin.
- **Mutualisation** : Madame Chantal GODART demande si la CCEV ne pourrait pas mutualiser la dématérialisation des communes. Madame Alice CAILLAT explique que, malgré tout l'intérêt de cette démarche, les agents de la CCEV n'ont pas le temps matériel d'y satisfaire.
- **CEE** : Monsieur Gérard SAUGET demande qu'une information soit faite sur le traitement des CEE.
- Le Président fait part des remerciements de la famille RETY pour les obsèques de Madame RETY.
- **Château de Valençay** : le Président informe les conseillers que tous les administrés de la CCEV bénéficient d'une réduction sur le billet d'entrée (7 € au lieu de 13,50 € et 6 € en tarif réduit), sur présentation d'un justificatif de résidence principale ou secondaire. Cette information est à faire circuler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.